



## Violence sans arrêt de travail

Par **pourquoimoi59**, le **03/07/2015** à **00:56**

Bonjour,

un de mes salariés dit que je l'ai retenu par le bras puis bousculé avec mon coude alors qu'il n'en est rien je me suis mis devant lui pour l'empêcher de partir car il ne se sentait pas bien et je refusais de le laisser partir avec son véhicule, je voulais appeler les pompiers. Le gendarme m'a indiqué oralement que c'était sans ITT et bizarrement il ne l'a pas noté sur ma déclaration. Je n'ai aucune condamnation.. Je sais que cela relève de la contravention ... Croyez vous que cela pourrait être jugé comme responsable ou être annulé ? De plus il s'est présenté a la gendarmerie avec un représentant du personnel!! D'après le gendarme c'est d'ailleurs lui qui poussait l'autre. Puis je me retourner contre lui? N'est ce pas de la diffamation voir de l'intimidation ?

Merci, cordialement.